

Pont Saint Martin

MARS
AVRIL
2021

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •



Dossier p.6

Débat d'Orientations Budgétaires

Les finances publiques communales en bonne santé

Saison culturelle : point sur les dates reportées

Suite aux dernières annonces gouvernementales, plusieurs événements de la saison culturelle ont dû être reportés ou annulés :

- La pièce de théâtre "J'aime beaucoup ce que vous faites" prévue le 13 février à l'Origami, est reportée au **26 février 2022**.
- Le mois nordique : l'exposition "Regards sur la Finlande", prévu du 3 au 27 février, et le spectacle "Salutations du sauna", prévu le 27 février, sont reportés à une date ultérieure.

Prochaines dates prévues :

- Exposition "Être pêcheur à Grand Lieu", à la médiathèque Le 3^{ème} Lieu, **du 15 mars au 15 avril**.
- Danse "Accroche-toi si tu peux", prévue le **vendredi 26 mars à 20h30, salle de l'Origami**.
- Concert humour "Mademoiselle Orchestra", **samedi 17 avril à 20h, salle de l'Origami**.

Votre spectacle est annulé ou reporté et vous souhaitez être remboursé.e ?

N'hésitez pas à faire parvenir votre demande par mail à l'adresse vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr en stipulant vos nom et prénom, votre adresse, votre RIB, le nombre et le montant des billets dont vous souhaitez recevoir le remboursement.



Retrouvez toute la programmation culturelle sur le site www.mairie-pontsaintmartin.fr / Sport, culturel, loisirs / saison culturelle



Les places de spectacles prochainement en vente à l'Office de Tourisme

Afin de faciliter l'accès à la Culture pour tous les habitants de Grand Lieu Communauté et étendre l'offre culturelle municipale, la Mairie s'associe à l'Office de Tourisme de Grand Lieu et ajoute deux nouveaux points de vente pour ses billets de la saison culturelle. Retrouvez désormais vos billets "spectacles" à l'Office de Tourisme de l'Abbatiale à Saint Philbert de Grand Lieu, et à la Maison des Pêcheurs à la Chevrolière. Les places sont également disponibles en mairie.

Retrouvez toute l'actualité de la saison culturelle sur le site www.mairie-pontsaintmartin.fr, onglet "sport culture loisirs". Plus d'informations au 02 40 67 18 94 ou à l'adresse vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr

Questionnaire des magazines municipaux Un grand merci pour vos participations

Vous avez été nombreux à nous donner votre avis sur les magazines municipaux ! Nous vous en remercions chaleureusement. Vos retours ont été méticuleusement étudiés et contribueront à l'amélioration de l'accès à l'information municipale.

Sommaire

- p.2 Actualités culturelles
- p.4 Soutien aux commerces et aux associations locales
- p.5 Point sur les travaux en cours
- p.6 Une voie verte entre La Chevrolière et Pont Saint Martin
- p.7 **Dossier**
Débat d'Orientations Budgétaires
- p.7 Environnement
- p.13 Programme de prévention des déchets
- p.14 Vie citoyenne et participative



Suivez l'actu !

Facebook :



Mairie de Pont Saint Martin

Instagram :



Mairiepsm

Site internet :

www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la

mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 400 exemplaires

Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Relecture : comité de relecture

Création graphique et mise en page :

Mairie de Pont Saint Martin

Impression : Imprigraph Groupe/Le Sillon
- 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.



Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,
Chers Martipontains,

En cette période très particulière, notre équipe municipale préserve son enthousiasme et reste concentrée sur sa mission au service des Martipontains. De nombreuses réflexions sont en cours dans le but d'élaborer un programme d'actions visant l'évolution de notre ville « naturelle » solidaire, résiliente et inclusive.

Pour nous accompagner dans notre réflexion, nous avons missionné l'aménageur public « Loire Atlantique Développement » et le CAUE pour élaborer avec nous une vision prospective du Pont Saint Martin "2040". Cette mission qui se déroulera sur une année nous permettra de bâtir une proposition d'avenir fédératrice au service de la revitalisation du bourg dans son grand périmètre.

A l'heure où les perspectives de nouveaux lotissements s'amenuisent compte-tenu de nos obligations de préservation des espaces agricoles et naturels et d'une volonté de gestion économe de l'espace au service de la sobriété foncière, il est vital d'engager cette réflexion en lien avec tous les Martipontains.

Des ateliers pédagogiques et participatifs seront organisés notamment avec le Conseil des Citoyens qui devrait, nous l'espérons, se réunir en avril.

Si cette réflexion nous engage sur le long terme, il nous faut en parallèle maintenir le rythme de nos projets à plus court terme. La restauration de notre voirie au service de la sécurité de nos déplacements, la création de notre parcours résidentiel, et la requalification de nos espaces urbains, naturels et agricoles restent prioritaires.

Déjà lancée, la concertation pour l'aménagement de la rue du Vignoble avec l'ensemble des riverains est sur les rails. Pour engager les ateliers participatifs avec les habitants du Hameau des Vignes, il nous faut attendre l'allègement des protocoles sanitaires.

Concernant le logement, des études sont en cours pour envisager la construction d'une résidence jeunes travailleurs et également un projet d'accession abordable dans le cadre d'un Bail Réel Solidaire.

Vous le voyez, notre regard est résolument tourné vers l'avenir et nous sommes en marche vers notre futur. Nous prendrons plaisir à partager tous ces projets avec vous tous, dès que les conditions sanitaires le permettront, pour enfin construire ensemble Pont Saint Martin. Gardons bien l'espoir !

Des commerces martipontains en difficulté, **soutenons-les !**

De nombreux commerçants ont été contraints de cesser leurs activités depuis bientôt un an. Pendant cette crise sanitaire et économique sans précédent, restaurants, bars, salles de réception et traiteurs ont régulièrement été informés des dispositifs de soutien mis en place à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale et communale).

Une cagnotte en ligne pour les établissements en difficulté.

À l'initiative de l'Union des Commerçants, Artisans et Professions Libérales (UCAPL), et notamment de Madame Leroy, gérante du garage ETL autos, les commerçants de la commune ont souhaité soutenir les chefs d'entreprises ébranlés par cette crise économique et manifester ainsi leur solidarité à travers la mise en place d'une cagnotte de soutien.



"J'avais réellement mal au cœur de voir que certains des professionnels de la commune ne pouvaient pas reprendre leurs activités. Etant moi-même cheffe d'entreprise, je me devais d'essayer de faire quelque chose pour les aider " explique Madame Leroy.

Après plusieurs rencontres avec d'autres commerçants, une cagnotte est mise à disposition de tous les Martipontains avec un mot d'ordre : **"Grâce à vous, nous résisterons"**.

Cette cagnotte "Martipontains solidaires" sera prochainement disponible dans les commerces et sur internet.



La parole à... **Christian Chiron**

Adjoint en charge de l'économie, du patrimoine et de la transition énergétique

Attentifs aux difficultés rencontrées pendant cette période, nous avons souhaité rester à l'écoute des acteurs de la vie économique de la commune. Très sensible à cette opération, la Municipalité soutient cette initiative d'aide aux commerçants impactés par la crise.

A l'écoute du monde associatif

Parce qu'elle les considère comme des acteurs essentiels de la vie locale, la municipalité s'est lancée dans une large concertation des associations en ce début de mandat. Sous forme de rencontres individuelles, les élus dressent un véritable état des lieux des pratiques associatives et des besoins (local, petit équipement...). La synthèse de ces échanges permettra d'alimenter la réflexion sur les besoins en équipements.

Point sur les travaux en cours

Poursuite des travaux des Jardins du Bourg

Ce projet va permettre la création de 17 logements individuels groupés pour les séniors. Cette livraison est prévue en **septembre 2021**. Les habitations situées à proximité du centre-bourg offriront des locations à loyers abordables.



Ecole élémentaire Les Halbrans Les travaux se terminent

Après l'école Maternelle, ce sont les travaux de l'école élémentaires qui touchent à leur fin.



Le Clos du Moulin : Nouveau lotissement privé à Viais

Une parcelle de 15 000m² va accueillir un nouveau lotissement privé, aménagé par les entreprises Viabilis et Terimmo. Ce nouvel aménagement comptera 29 logements, dont 10 logements sociaux. Les travaux débuteront début mai.

Travaux rue du Vignoble

La municipalité poursuit son action en faveur de l'embellissement de notre commune par l'aménagement de la rue du Vignoble. Ces travaux au service de la sécurité des mobilités seront l'occasion d'intégrer avec beaucoup d'ambition les déplacements doux au sein de notre schéma de circulation automobiles, cycles et piétons au cœur du bourg. Une voie verte sera mise en œuvre entre la rue du Glajou et l'entrée de la Pigossière sur le délaissé de voirie.

Retrouvez le plan détaillé des travaux sur www.mairie-pontsaintmartin/travaux

Fin des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics

Depuis le 26 novembre 2015, la Mairie s'est engagée pour l'accessibilité de l'ensemble des établissements et installations à tous les publics. Déjà plus de 18 bâtiments publics ont été adaptés garantissant ainsi l'accès à tous les Martipontains.

Ce programme pluriannuel touche à sa fin avec le démarrage des travaux de réaménagement des sept derniers bâtiments encore non équipés : le cimetière paysager, l'église, la salle de la Charmille, la salle du Vieux Pressoir, la salle Utrillo, les salles omnisports Gardin et Gatien et le bâtiment d'accueil football.

Une voie verte entre La Chevrolière et Pont Saint Martin

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Global des Déplacements, Grand Lieu Communauté aménage son premier itinéraire doux sur l'axe La Chevrolière - Pont Saint Martin afin d'encourager les déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur notre territoire. Les travaux se poursuivront jusqu'à sa mise en service à l'automne.

Les travaux d'aménagement sont lancés

Début février, les travaux de ce nouveau tracé ont débuté le long de la Départementale 65, au niveau du Parc d'activité du Bois Fleuri à la Chevrolière. Les maires de la Chevrolière et Pont Saint Martin, présents à cette occasion, se sont réjouis de l'aménagement de cette voie verte qui constituera un lien durable entre les deux communes mais aussi une alternative aux déplacements vers la métropole dans le cadre des trajets domicile-travail.

Un deuxième tronçon est à l'étude pour relier Pont Saint Martin à la porte de Rezé pour créer une connexion avec les transports en commun métropolitains. La liaison entre le village de Viais et le Bourg est également en préparation.

Une voie verte dédiée aux mobilités douces

D'une largeur de 3 mètres, cette voie verte sera séparée de la chaussée automobile par une bande enherbée pour offrir une sécurité optimale aux piétons, cycles et autres utilisateurs de trottinettes. Ces travaux représentent un investissement de 700 000€, financés par Grand Lieu Communauté avec le soutien de l'Etat, de la Région et du Département.

Une action forte sur le vélo

Sur le territoire, 43% des déplacements réalisés font moins de 3 km. Forts de ce constat, les élus se sont donnés l'ambition de doubler la part modale du vélo d'ici 2030. **L'aménagement de 40 kilomètres de liaisons douces d'ici 2025, entre les différentes communes ainsi que les parcs d'activités concentrant 50% des emplois du territoire, est l'un des principaux leviers.** 5 millions d'euros seront consacrés par l'intercommunalité à ces itinéraires doux sur l'ensemble de l'intercommunalité. En parallèle, d'autres dispositifs seront déployés notamment par le versement d'aides à l'acquisition de bicyclettes à assistance électrique.



Stephan Beaugé, Vice Président en charge des mobilités, Yannick Fétiveau, Maire de Pont Saint Martin et Johann Boblin, Président de Grand Lieu Communauté.

Grand Lieu communauté se dote de la compétence "transport"

En application de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), du 24 décembre 2019, les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) devaient se prononcer sur la prise de compétence "Mobilités" avant le 31 mars 2021. **Réunis en conseil communautaire le 16 février dernier, les élus communautaires ont unanimement validé l'exercice de la compétence transport au niveau local, la Région restant chef de file des mobilités au niveau régional.**

Pour notre communauté de communes, prendre la compétence mobilité, c'est devenir Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). Grâce à ce nouvel outil, Grand Lieu Communauté devient un interlocuteur privilégié de la Métropole et de la Région sur notre bassin de mobilités. Enjeu fort de "l'Alliance des territoires", les stratégies des mobilités pourront dorénavant se discuter à plusieurs et trouver des mises en œuvre concrètes, grâce notamment à des financements croisés. L'opportunité de création de lignes locales en complémentarité du réseau TAN et Aléop pourra être envisagée. Il appartient aux élus communautaires d'être force de propositions en lien avec les besoins exprimés par les usagers (actifs, scolaires, etc) Yannick Fétiveau, maire de Pont Saint Martin, s'est largement exprimé en faveur d'une étude sur le cadencement à terme de la ligne Express à Viais, du renforcement du lien entre le réseau Aléop et la TAN, (tramway, C4, etc). notamment au niveau de la Porte de Rezé et de la nécessaire réflexion visant à mieux organiser les déplacements vers l'aéroport et le parc d'activités du D2A. Expression déjà relayée par Grand Lieu Communauté dans le cadre de l'étude diligentée par la Métropole et la Région sur la thématique des déplacements liés à la desserte de l'aéroport et sa liaison avec la gare de Nantes.

Les orientations budgétaires 2021

Le 28 janvier dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour débattre des grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Un débat qui a révélé la bonne santé des finances publiques communales tout en mettant en évidence la faible marge de manœuvre dont dispose vos élus au regard d'un contexte et d'un futur très incertains.



Le contexte financier difficile au regard des dispositions de la loi de finances

Dans le cadre de la loi de finances, l'État a confirmé sa volonté de baisser les impôts avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Pour l'heure, ces baisses d'impôts sont compensées par l'État et n'affectent que très peu le budget communal.

Situation financière de la commune en cette fin d'année 2020

Le compte administratif (bilan comptable) provisoire 2020 affiche un résultat de clôture à hauteur de 2,9 millions d'euros avec l'apport d'un emprunt de 785 000€ à un taux très attractif de 0,55% sur 20 ans. Cet emprunt a été négocié auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de la construction de l'extension de l'école des Halbrans. **Cet emprunt, qui renforce la trésorerie de la commune, préserve la capacité de notre ville à investir, au bénéfice de la réalisation de nouveaux équipements, sans augmentation de la dette qui se maintient à 2,1 années.** Le seuil de prudence se situant à 7 années.

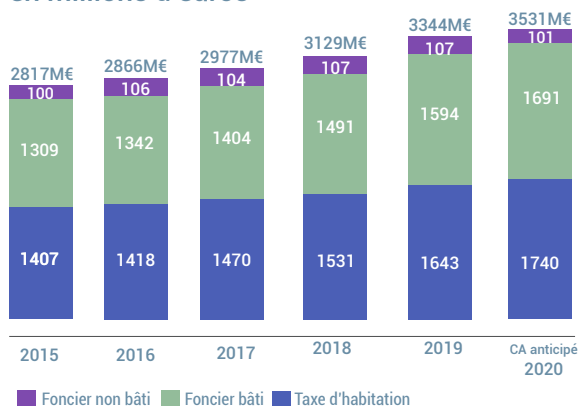
Les explications de ce résultat qui préserve l'avenir

Après le remboursement du capital emprunté, **la commune dégage environ 1,5 million d'euros de capacité d'autofinancement pour cette année 2020.** Ce résultat positif est dû à une baisse des dépenses à caractère général entre 2019 et 2020 en raison principalement de la crise de la COVID (annulation de la saison culturelle ou des repas au restaurant scolaire), à la maîtrise des charges de personnel et à la dynamique de la fiscalité liée au développement démographique.

Le maintien d'une certaine dynamique budgétaire

Grâce à l'évolution de l'augmentation des bases et du nombre de logements sur notre commune, la commune préserve une dynamique budgétaire grâce à une progression de ses recettes fiscales à hauteur de 5% en moyenne depuis 2016. **L'augmentation des taux de la fiscalité locale n'est pas prévue en 2021 (aucune augmentation des taux depuis 2014).**

Évolution du produit de la fiscalité directe en millions d'euros



Cette dynamique des recettes est renforcée par une légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État ; laquelle dépend également de l'augmentation de la population. Le soutien de Grand Lieu Communauté constitue également une vraie force au bénéfice du budget d'investissement.

Grand Lieu Communauté : une intercommunalité en soutien au territoire communal

Au-delà des compétences assumées par Grand Lieu Communauté notamment dans le domaine des déchets et de l'assainissement, l'intercommunalité redistribue directement des dotations ou des subventions en soutien au territoire communal.

Cet apport financier direct est une vraie chance pour notre commune et il contribue à augmenter notre capacité à investir dans de nouveaux équipements.

	2019	2020
Attribution de compensation	233 641€	233 641€
Dotation de Solidarité Communautaire Montant identique depuis 2016	331 796€	331 796€
Fond de Péréquation Intercommunal et Communal Grand Lieu Communauté a décidé de répartir entre les communes le reversement dont bénéficie le territoire au titre du FPIC	143 592€	151 610 €
Fond de Concours Le Pacte Financier prévoit une enveloppe annuelle de fonds de concours pour les communes membres de Grand Lieu Communauté.	58 972€	168 972 €
Reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités à Grand Lieu Communauté	- 0€	- 31 624€*
TOTAL	768 001€	854 395€

* Au-delà d'une recette de 300 000€ correspondant au cumul des taxes d'aménagement des entreprises qui s'installent sur la commune, les sommes qui dépassent ce plafond sont redistribuées et partagées dans les fonds de concours. En 2020, Pont Saint Martin a contribué à hauteur de 31 624€.

Le plan pluriannuel d'investissement 2020/2026 ?

Avec 18 millions d'euros d'investissements dans le mandat précédent, la ville a atteint un record qu'elle souhaiterait pouvoir égaler dans le mandat 2020/2026. Au regard de l'endettement actuel, des services publics attendus et de la recherche d'équilibre dans la progression des dépenses et des recettes, **la commune prévoit d'investir à hauteur de 15 millions d'euros** sur l'ensemble du mandat avec un recours à l'emprunt limité pour ne pas augmenter la dette.

Dès cette année 2021, la municipalité engagera de nouveaux grands travaux au service des mobilités notamment avec la restauration de la rue du Vignoble et de nombreux autres chantiers complémentaires comme les rues de la Verdure au Fréty ou de la Chalandière particulièrement dégradées. La fin des travaux du groupe scolaire est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre.

Perspectives 2021/2026

Grâce à une gestion rigoureuse depuis 2014, la commune présente une bonne santé financière avec **une dette d'environ 620€ par habitant très inférieure au 828€ par habitant des communes de même strate** et une capacité de désendettement égale à 2,1 années. Si ces chiffres peuvent permettre aux élus d'envisager l'avenir avec sérénité, il n'en demeure par moins que la prudence est de mise, compte tenu des impacts encore inconnus de la crise sanitaire sur les finances publiques et de l'incertitude qui subsiste sur la pérennité de certaines dotations d'État comme le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ou la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

L'augmentation des pénalités de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) aura aussi des conséquences importantes sur la capacité d'autofinancement de notre commune.

La marge de manœuvre est donc assez ténue et il appartiendra aux élus du présent et du futur de trouver les équilibres entre l'arrivée de nouveaux foyers et le besoin de nouveaux équipements, générateurs de frais de fonctionnement.

DES CHIFFRES À RETENIR

620€/hab dette de la commune par habitant

Moyenne de 828€/h pour les habitants de communes de même strate.



1,5 million d'euros de capacité d'autofinancement en 2020



+5,07% par an en moyenne d'augmentation des produits de la fiscalité directe

Sans augmentation du taux de fiscalité locale pour 2021.



854 395€ de dotations de Grand Lieu Communauté





Le fauchage raisonné : Allier sécurité et préservation de la biodiversité

Les bords de route, un espace naturel insoupçonné

C'est le printemps et la nature se réveille. Sur les bas-côtés le long de nos routes, ça pousse ! Le fauchage raisonné pratiqué à Pont Saint Martin permet non seulement de respecter la biodiversité mais aussi de maintenir la sécurité et la visibilité indispensable sur nos infrastructures routières.

En limitant les surfaces coupées et les fréquences de passage, nous préservons l'habitat des espèces animales et végétales. Les fleurs ont le temps de fabriquer leurs graines qui assureront de nouvelles plantes pour les saisons à venir.

Cette gestion protège aussi la qualité de l'eau et lutte contre les inondations. Elle permet enfin de limiter les coûts induits en ajustant la période de fauche au plus juste en fonction aussi de la météo.

Un entretien en plusieurs étapes

La collectivité possède deux tracteurs équipés d'outils spécifiques. Et aussi surprenant que cela puisse paraître, les deux ne peuvent travailler au même rythme. En effet, la rotation de la machine-outil de l'un est plus simple que pour l'autre. L'inclinaison des accotements jouxtant le bitume est plus facile à travailler que celle se trouvant de l'autre côté du fossé.

Alors, lorsque vous constatez que la coupe n'est faite qu'à moitié, le chantier n'est pas déserté. Il faut un peu de temps pour que le deuxième tracteur vienne à la "rescousse" ! Vous pourrez les voir en avril et jusqu'en juillet. Pensons-y ! Les accotements ne peuvent être traités comme du gazon anglais, l'herbe un peu haute, c'est le retour des coquelicots !

Une route propre n'est pas synonyme de végétation rasée.

L'engagement environnemental de la commune récompensée

Du 14 au 23 septembre dernier, la commission départementale a visité vingt communes inscrites à la démarche 2020. Parmi les communes visitées, 6 reconnaissances départementales ont été attribuées aux communes qui ont une forte implication dans cette démarche.

A travers ce prix "coup de cœur démarche environnementale", c'est tout le travail d'équipe des vingt agents du service technique, du directeur des services techniques et du chargé de mission environnement qui a été reconnu. Cette équipe mobilisée et investie, porteuse d'une démarche en faveur de l'environnement a mis en place de nombreuses actions notamment des démarches de gestion durable.

Le département récompense également la recherche d'identité communale à travers la valorisation du Marais de l'île et ses différentes fonctions (écologique, touristique, agricole et économique), le fleurissement par les espèces vivaces, la mise en place du jardin partagé devant la mairie, la fauche tardive et enfin l'installation de nids d'hirondelles artificiels. Ce prix récompense également le tourisme durable avec : le développement des sorties en canoës de la halte nautique, l'économie des ressources en eau par le paillage et la démarche de lien social autour de l'écologie par différents rendez-vous avec les martipontains.



Un petit coin de jardin ?

Vous n'avez pas de jardin ou un trop petit pour cultiver et vous êtes domicilié.e sur la commune ? Venez rejoindre les jardiniers pour potager ensemble ! Un carré de 80m² équipé d'un cabanon et d'un récupérateur d'eau vous attend.

+ d'infos : loyer annuel 62€. Inscriptions auprès du service Formalités Techniques et Urbanismes au 02 40 26 80 23 ou par mail à formalistech-urba@mairie-pontsaintmartin.fr.

Des copeaux de bois pour le paillage de votre jardin !

Distribution gratuite le samedi 20 mars

Autrefois, les jardiniers paillaient le sol avec de la paille ! Ce matériau n'est plus utilisé car il n'offre pas que des avantages. Le paillis se révèle bien plus efficace, à l'instar des feuilles mortes ou des copeaux de bois. Le paillage consiste à recouvrir le sol d'un matériau naturel afin de le protéger.

Samedi 20 mars, rendez-vous au centre technique municipal, rue de la Métallurgie, Zone Industrielle de la Nivardière, de 8h à 12h, vous pourrez retirer votre paillage issu du broyage de branchages. 2 sacs de 70 litres vous seront remis ou, si vous préférez, venez avec votre petite remorque !

Sur inscription jusqu'au 16 mars au 02 40 26 80 23 ou à l'accueil de la mairie.

Ce paillage vous permettra de recouvrir le sol de votre jardin. Celui-ci doit être préparé : il doit être débarrassé des racines de vivaces. Ainsi par exemple, le liseron ou encore le chiendent doivent être précautionneusement enlevés, sinon, ils pousseront de plus belle. Par la suite, le paillage va se transformer en humus rapidement, ce qui va enrichir votre sol sur le long terme. Ainsi, vous n'avez même plus besoin d'ajouter du compost !

Le paillage se décompose au contact du sol humide, puis est incorporé dans la terre grâce aux vers de terre. Le sol est alors plus meuble, plus fertile et votre jardin adore ça ! Au quotidien, le paillage permet d'éviter le désherbage car la couche prive le sol de lumière et empêche donc la germination des mauvaises herbes. Ensuite, le paillage permet de diminuer la fréquence de l'arrosage : il divise par 4 l'évaporation de l'eau contenue dans le sol et garde la terre humide. Enfin, votre sol est protégé et ne se tasse plus sous l'effet de la pluie, ce qui réduit le besoin de binage.

Vous l'aurez compris, le paillage ne présente presque que des avantages ! N'hésitez plus et lancez-vous pour gagner du temps et avoir à votre disposition de jolis fruits et légumes.

Jardinons au naturel !

Les plantes indésirables et les maladies menacent vos cultures ? Plutôt que d'utiliser des pesticides, dangereux pour notre santé et celle de la planète, privilégions les solutions naturelles

1 La bonne plante au bon endroit
adaptée à votre sol et au climat de votre région

Toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins en lumière, en eau et en éléments nutritifs. Renseignez-vous auprès de votre vendeur sur les espèces résistantes aux maladies et aux ravageurs

2 Les amis du jardinier
en favorisant la présence de prédateurs naturels appelés « auxiliaires »

Alors que les coccinelles se nourrissent de pucerons, les chrysopes dévorent chenilles, asticots et autres insectes nuisibles. Et si vous installez une mare ? Vous aurez peut-être la chance de voir des libellules arriver dans votre jardin

3 Une nouvelle esthétique du jardin
en utilisant le paillage ou des plantes couvre-sol pour éviter la pousse de plantes indésirables

La tonte haute (6 à 8 cm) favorise le développement, la bonne santé et le bon aspect de la pelouse

4 Les moyens de protection
en installant dans votre verger des bâches ou des voiles anti-insectes, des filets protecteurs contre les oiseaux ou des pièges contre les rongeurs

La sciure de bois ou la cendre sont de bons moyens de repousser limaces et escargots

Plus un jardin accueille de biodiversité, plus il ressemble à un écosystème naturel et plus il a la capacité de se défendre contre les aléas climatiques et les ravageurs.

Toutes les informations pour jardiner sans pesticides www.jardiner-autrement.fr

@EcologieEnergie

MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNEMENT ET DE LA PÉRIURIE

Deux refuges pour les chauves-souris

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Pont Saint Martin poursuit ses actions en faveur de la biodiversité en protégeant les chauves-souris indispensables dans notre écosystème si fragile.



Kévin Challemet, chargé de mission environnement, Nicolas Chenaival, représentant du Groupe Mammalogique Breton et Bernadette Graton, adjointe en charge de l'environnement de l'écologie et du cadre de vie

Les chauves-souris sont les seuls mammifères doués de vol actif. Ce sont des animaux nocturnes et strictement insectivores. On compte 35 espèces de chauves-souris en France toutes protégées ainsi que leurs habitats. Lors des 14 dernières années, les populations de chiroptères, y compris les espèces communes, n'ont cessé de décliner : la Sérotine commune a perdu 30% de ses effectifs, la Pipistrelle de Nathusius 46 %, et la Noctule commune 88%.

En 2019, la commune de Pont Saint Martin a fait réaliser par le Groupe Mammalogique Breton (GMB) un inventaire des chauves-souris dans le Marais de l'île attestant de la présence de 12 espèces. La visite des combles de l'église a également mis en lumière leur présence ponctuelle dans ce bâtiment.

La sauvegarde des populations de chauves-souris passe notamment par la préservation de leurs habitats. En effet, selon les espèces, elles gîtent et se reproduisent dans les grottes, les arbres à cavité mais aussi les bâtiments de toutes sortes présentant des espaces inoccupés (ex. combles, pont...) ou des interstices dans la maçonnerie.

Soucieuse de la préservation de cette espèce, la commune souhaite protéger activement l'habitat des chauves-souris et rejoindre l'opération "des refuges pour les chauves-souris" proposée par le Groupe Mammalogique Breton via les sites du **Marais de l'île** et de **l'église Saint Martin**. Au-delà de ces deux espaces particuliers, il s'agit pour la commune de prendre en compte et de favoriser si possible cette espèce dans la gestion des bâtiments municipaux et des espaces publics (espaces verts et naturels) mais aussi de sensibiliser les habitants à la protection des mammifères volants.



La parole à... Bernadette Graton

Adjointe en charge de l'environnement, de l'écologie et du cadre de vie.

En plus des actions de la commune en faveur de la sauvegarde des espèces et des milieux naturels, il est primordial de saisir l'importance de vivre en harmonie avec les animaux qui nous entourent. Chacun peut agir pour la protection de cette espèce en voie de disparition en réalisant des travaux en dehors des périodes où les chauves-souris sont présentes, en limitant son utilisation de produits toxiques pour les charpentes, en conservant quelques disjointements dans les murs et en préservant l'accès aux combles et aux caves.



Programme de prévention des déchets : donnez votre avis !

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme de Prévention des Déchets, Grand Lieu Communauté lance une consultation publique pour recueillir les avis des habitants du 29 janvier au 14 mars 2021.

En matière de déchets, l'intercommunalité s'engage depuis plusieurs années pour une gestion plus vertueuse et responsable. En 2021, le territoire franchit une nouvelle étape en se dotant d'un Programme de Prévention des Déchets dans l'objectif de réduire les volumes des déchets produits d'ici 6 ans. Suite à un diagnostic, la collectivité a déterminé 4 axes prioritaires : la réduction et la valorisation des déchets organiques, l'éco-exemplarité, la réduction des déchets des entreprises et du BTP ainsi que la promotion de la réparation et du réemploi.

Du 29 janvier au 14 mars, la population est invitée à prendre connaissance du "Programme de Prévention" et à exprimer ses observations et ses suggestions à ce propos.

Comment participer ?

Le Programme de Prévention des Déchets sera disponible à l'accueil de Grand Lieu Communauté ou sur le site internet www.cc-grandlieu.fr

Afin de faciliter la participation, plusieurs modalités de consultation sont mises en place :

- par envoi de courriel à l'adresse suivante consultationpublique@cc-grandlieu.fr
- par voie postale avec pour objet "consultation Programme de Prévention des Déchets"
- via le questionnaire mis en ligne sur le site www.cc-grandlieu.fr

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations formulées sera rédigée. Le Programme de Prévention des Déchets pourra ensuite être modifié pour tenir compte de ces avis avant de faire l'objet d'une approbation définitive en Conseil communautaire.

Démarchage abusif

La Mairie de Pont Saint Martin n'a mandaté aucune entreprise pour faire du porte à porte sur la commune, soyez vigilants !

Signalez un problème à la répression des fraudes

Arnaque, démarchage agressif, publicité trompeuse, produit défectueux ou périmé... La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes vous invite à signaler vos problèmes sur son site « signal.conso.gouv.fr ». Prenez aussi contact avec votre association locale de l'UFC-Que Choisir : 02 40 12 07 43 ou contact@nantes.ufcquechoisir.fr

Vos achats réalisés lors d'un démarchage

La loi consommation interdit à tout vendeur, dans le cadre d'un démarchage physique ou téléphonique, d'encaisser votre paiement dans un délai de 7 jours suivant la commande. Vous bénéficiez de 14 jours de réflexion pour revenir sur votre décision d'achat si vous le souhaitez. Le professionnel est tenu de vous rembourser dans un délai de 14 jours maximum après avoir exercé votre droit de rétractation ou constaté un défaut de fabrication du produit.



Citoyens vigilants : de nouveaux quartiers ont rejoint le dispositif

Animé par la Mairie et la Gendarmerie, le dispositif "Citoyens Vigilants" mis en place le 24 juin dernier a pour objectif de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers ou villages adhérents afin d'assurer une vigilance passive en lien avec les habitants dans leur secteur de résidence. Cette participation citoyenne permet de faciliter le travail de la Gendarmerie dans la lutte contre la délinquance, notamment contre les cambriolages et les actes de malveillance.

Deux nouveaux secteurs sont en cours de rejoindre le dispositif

De nouveaux référents se sont portés volontaires pour renforcer la sécurité dans leur secteur.

Pour rappel, déjà 11 quartiers étaient représentés par ce dispositif citoyen : Le Champsiôme, La Vincée, Les Jardins de L'Abbaye de Viais, la résidence du Lac, le Pâtis, le Plessis, la ZAC de la Nivardière, le Moulin Olive, La Bourie et le Moulinier.

Votre quartier n'est pas représenté et vous souhaitez en devenir référent ?

Rendez-vous sur le site pour connaître tous les détails du dispositif et contactez la Mairie à participation-citoyenne@mairie-pontsaintmartin.fr

Conseil des Sages Réunion d'information prévue avant l'été

Il est encore temps de proposer votre candidature pour faire partie du prochain Conseil des Sages ! Vous êtes retraité.e et dégagé.e de toute activité professionnelle ? Vous habitez Pont Saint Martin et vous n'exercez pas de rôle législatif ni de mandat électif et vous avez des compétences à partager pour améliorer la vie communale ? Faites-vous connaître et adressez vos candidatures à l'adresse contact@mairie-pontsaintmartin.fr ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie, rue de la mairie.

Venez vous renseigner !

N'hésitez pas à venir poser vos questions, rencontrer les Sages sortants et les élus et obtenir toutes les informations qui vous sembleront nécessaires à la réunion d'information prévue avant l'été.

Plus d'infos prochainement sur le site internet : www.mairie-pontsaintmartin.fr

Conseil des Citoyens Première réunion d'information prévue en mai

Usagers des services, habitants du Bourg ou des villages, acteurs associatifs ou économiques, nous sommes tous responsables de notre futur ! Venez échanger sur les projets et partager votre regard sur l'évolution de notre commune.

Faites-vous connaître à l'adresse contact@mairie-pontsaintmartin.fr.

Une première réunion d'information est prévue le 19 mai à 20h30, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.



Retour sur les projets du Conseil Municipal des Enfants

Le 17 décembre dernier avait lieu le conseil d'installation du Conseil Municipal des Enfants. Il a permis de présenter l'ensemble des projets proposés par les enfants.

Au programme de ce nouveau mandat, différents thèmes seront à l'étude :

- **Environnement** : mise en place de poubelles supplémentaires, une journée de ramassage de déchets, développement des éclairages à basse consommation, développement des mobilités douces, enrichissement des espaces verts.
- **Sécurité** : mise en place de passages piétons 3D, création de trottoirs.
- **Loisirs** : une journée accrobranche, chasse aux trésors, pyramide en filet de corde, cours de théâtre pour les enfants, boum géante, vente de gâteaux en faveur de sorties scolaires, animations sur le temps du midi, création de tyrolienne, de labyrinthe, projets manuels vendus en faveur d'associations.

Prochaine étape, les jeunes conseillers défendront leurs projets en Conseil Municipal afin d'en valider quatre d'entre eux. Ces derniers seront menés durant les deux prochaines années.



Départ à la retraite de Claudine Imbert

Après 25 années passées au service de la mairie de la commune, Claudine Imbert va prochainement apprécier une retraite bien méritée. Elle œuvrait notamment au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments publics, mission essentielle à la sécurité de tous en cette période. Un grand merci à elle.

L'état civil

• **NAISSANCES** : JOYEUX Ylann, BOUGIE Ava, SPALETTA Léanore, LEDUC Hilona, ROUTHIER Jeanne, BARROSO Marius, MALARY Adam, ROUVELLAT de CUSSAC Jean-Baptiste, LE TURNIER Briac, ROSA RIGAUD Youri

• **DÉCÈS** : BENOIT Pierre, GUILBAUD épouse BOUGIT Maryvonne, BOUGIT Maurice.

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher -
Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistantes Sociales Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98



DANSE
ACCROCHE
TOI SI TU
PEUX

26 MARS 2021
20H30 A L'ORIGAMI



CONCERT HUMOUR
MADEMOISELE
ORCHESTRA

17 AVRIL 2021
20H30 A L'ORIGAMI



L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR sous réserve de l'actualité sanitaire



- Samedi 13 mars : "Toute petite heure du conte" : à 10h et 11h au 3ème Lieu
- Du 15 avril au 15 mars : exposition "Etre pêcheur à Grand Lieu" au 3ème Lieu
- Mercredi 17 mars : "Heure du conte" à 15h30 au 3ème Lieu
- Samedi 20 mars : distribution de copeaux, dès 8h, sur inscription à la mairie
- Jeudi 25 mars : conseil municipal à 20h30, salle de l'Origami
- Vendredi 26 mars : danse "Accroche-toi si tu peux" à 20h30, salle de l'Origami
- Samedi 17 avril : concert "Mademoiselle Orchestra", à 20h30, salle de l'Origami

Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

le lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)